DEMANDE D'ACCÈS
au restaurant administratif « Minerve » du site Triolet des personnels hébergés de l'UM en convention avec l'APUM

Si vous souhaitez déjeuner au restaurant administratif (R.A.) « Minerve » du site Triolet et bénéficier du subventionnement de vos repas, vous devez compléter cet imprimé et l'adresser au plus tôt par mail à votre employeur*.

L'accès au R.A. « Minerve » du site Triolet ne sera effectif qu'après réception et traitement par l'APUM du document préalablement complété par l'employeur. *Vous recevrez un mail de confirmation par l'APUM*.

❑ **Création** ❑ **Prolongation**

Informations Personnelles

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Numéro matricule de votre carte Multiservices (CMS) :
(Sauf pour les doctorants contractuels : Indiquez le numéro étudiant) * _____

Affectation sur le site de l'UM (précisez : Labo, UFR, …) _____

Téléphone _____ Courriel _____

Statut ❑ Titulaire

❑ Contractuel ⇨ Date d'effet du contrat : _____

↳ Si doctorant cochez ici ☐ ⇨ Date de fin du contrat : _____

❑Professeur Émérite *

Les informations recueillies sur ce formulaire et le n° « Mifare » de votre CMS sont enregistrés dans un fichier informatisé par l'APUM et le prestataire de restauration pour permettre aux personnels hébergés d'accéder au R.A. « Minerve » du site Triolet.

Vous êtes informé(e) que, sans votre consentement, vous ne pourrez pas bénéficier des prestations de ce restaurant.
(Voir « Demande d'accès » p2)

Consentez-vous à ce que vos données à caractère personnel recueillies ici soient utilisées à cette fin ?

❑ OUI ❑ NON

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur (Obligatoire)

Cadre réservé à l'employeur

MENTION OBLIGATOIRE
À défaut, la demande ne sera pas traitée

Subvention accordée *
(Suivant l'indice INM) _____

Merci de vérifier l'exactitude des informations personnelles du demandeur

Cachet de l'employeur

Nom du correspondant : _____

« Les personnes qui auraient fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères en vue d'obtenir le bénéfice de prestations devront rembourser les subventions accordées indûment sans préjudice éventuellement des sanctions pénales résultant de l'application de la législation en vigueur »

**Voir Note d'information*

Association des personnels de l'Université de Montpellier

DEMANDE D'ACCÈS
au restaurant administratif « Minerve » du site Triolet des personnels hébergés de l'UM en convention avec l'APUM

Vous trouverez ci-dessous quelques renseignements sur l'utilisation de vos données pour l'ouverture de vos droits d'accès au restaurant administratif « Minerve » du site Triolet, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association des Personnels de l'UM (APUM) (163, rue Auguste Broussonnet – 34090 Montpellier) et le prestataire de la restauration pour **permettre aux personnels hébergés d'accéder au restaurant administratif (R.A.) « Minerve » situé sur le site Triolet.**

De plus, l'accès au restaurant administratif « Minerve » nécessite obligatoirement l'utilisation du numéro « Mifare » de la carte multiservices (CMS). Ce numéro est transmis par l'UM à l'APUM.

Vous êtes informé(e) que, sans votre consentement, vous ne pourrez bénéficier des prestations de ce restaurant. *(Accord et signature obligatoires sur la page 1/2 du formulaire de demande d'accès au R.A. « Minerve »).*

Ces données sont conservées pendant **la durée de votre intervention à l'Université de Montpellier en qualité de personnel hébergé** et jusqu'à 24 mois après votre fin d'intervention, et sont destinées **au prestataire de restauration du restaurant « Minerve ».**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD- règlement européen 2016-679 -UE du 27 avril 2016), vous disposez :

- Des droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles,
- Du droit de limitation du traitement de vos données personnelles,
- Du droit de retirer votre consentement pour l'avenir,
- Du droit de vous opposer au traitement auquel vous avez consenti.

Pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative aux traitements de données, vous pouvez contacter le délégué à la Protection des Données de l'Université de Montpellier (dpo@umontpellier.fr)

Par ailleurs, vous pouvez le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** (www.cnil.fr)

NOTE D'INFORMATION
Demande d'accès au restaurant administratif « Minerve » du site Triolet des personnels hébergés de l'UM en convention avec l'APUM

Vous trouverez ci-dessous des informations relatives à l'ouverture ou à la prolongation des droits d'accès au restaurant administratif (R.A.) « Minerve » du site Triolet.

Quels sont les personnels hébergés de l'UM qui peuvent accéder au restaurant administratif (R.A.) « Minerve » ?

Seuls les personnels hébergés travaillant à l'Université de Montpellier ET dont l'employeur a signé une convention de partenariat avec l'APUM peuvent déjeuner au restaurant administratif « Minerve » du site Triolet. Pour les contractuels, l'accès n'est accordé que pour la durée du contrat. En cas de prolongation, il faudra renouveler la demande.

Qui finance les subventions repas des personnels hébergés ?

Les subventions repas des personnels hébergés autorisés à déjeuner dans le restaurant administratif sont à la charge de chaque organisme employeur. C'est l'employeur qui définit le montant de la subvention octroyée suivant l'indice de rémunération (INM) de l'agent. *(La subvention de l'employeur est directement déduite du prix du repas réglé par l'agent).*

Comment les personnels hébergés peuvent-ils accéder au R.A. « Minerve » ?

1. Vous devez être en possession d'une carte multiservices de l'UM (CMS), pour cela, adressez-vous au Guichet Unique de la Direction Ressources Humaines de l'UM situé au bâtiment 7 du site Triolet :

   drh-guichet-unique@umontpellier.fr

   - *Les agents de l'ENSCM ont leurs propres cartes professionnelles et doivent la demander au référent de leur employeur cité ci-dessous*.

2. Complétez l'imprimé avec le numéro matricule, c'est le numéro qui apparaît sous « Université de Montpellier » ou sous « Nom - Prénom »

3. Envoyez l'imprimé complété à votre employeur. Vous trouverez ci-dessous la liste des organismes signataires d'une convention avec l'APUM

Organisme	CMS	Coordonnées du référent de l'employeur
CNRS	oui	**Mme Houria DIFALLAH-PERET ou Marion LE GRIX DE LA SALLE** Email : dr13.accesrestauration@cnrs.fr Tél : 04 67 61 34 17 ou 04 67 61 34 12
IRD	oui	**Mme Dahrouge Myriam ou Mr Patrick GARCIA** Emails : myriam.dahrouge@ird.fr patrick.garcia@ird.fr Tel : 04 67 41 63 54
INRAE	oui	**Mme Flore DELESTAING** E mail : flore.delestaing@inrae.fr Tél. : 04 99 61 27 66
INRIA	oui	**Mme Annie ALIAGA** E mail : annie.aliaga@inria.fr Tel : 04 67 41 86 88
ENSCM	oui* CMS fournie par employeur	**Mme Laurence CUERQ** E mail : ressources.humaines@enscm.fr Tél : 04 67 14 43 72 / 04 67 14 43 28
INSERM	oui	**Julie COUDERC** E mail : julie.couderc@inserm.fr Tél : 04 67 63 61 35
EPHE	oui	**Mme Audrey GARCIN** E mail : audrey.garcin@ephe.sorbonne.fr Tél : 01 53 63 61 51
Fondation Van Allen	oui	**Mme Caroline REYNAUD** E mail : caroline.reynaud@umontpellier.fr Tél : 04 67 14 49 91
Professeurs émérites	oui sur présentation de la délib CA de l'UM -> **sans subvention**	Contacter **l'APUM :** secretariat@apum.fr Secrétariat : bât 3, site Triolet. Tél : 04 67 14 30 98

4. Votre employeur envoie le formulaire visé et complété à l'APUM. Vos droits d'accès sont effectifs dans les jours suivants la réception du formulaire au secrétariat de l'APUM qui vous enverra un mail de confirmation.

5. Vous pourrez alors accéder au R.A. Minerve en présentant votre CMS à la caisse du restaurant.
   Lors de votre 1er passage, vous devrez créditer votre compte par chèque, CB ou espèces aux caisses du R.A.

⚠ *Le compte IZLY associé à la carte multiservices (CMS) ne fonctionne pas au restaurant administratif.*